

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGT ET UNIÈME SESSION

Documents officiels



**DEUXIÈME COMMISSION, 1063^e
SÉANCE**

Mardi 8 novembre 1966,
à 15 h 10

NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
Point 94 de l'ordre du jour:	
Mise en valeur des ressources naturelles (suite)	255

Président: M. Moraiwid M. TELL (Jordanie).

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR

Mise en valeur des ressources naturelles (suite)
[A/6303, chap. VII; A/6460, A/C.2/L.882 et Corr.],
A/C.2/L.883, A/C.2/L.887 à 890]

1. Sir Edward WARNER (Royaume-Uni) appuie le projet de résolution sur la mise en valeur des ressources naturelles (A/C.2/L.883) et espère que le Conseil économique et social parviendra à trouver rapidement les moyens d'exécuter le programme d'études de cinq ans, sur la mise en œuvre duquel le Secrétaire général devra, conformément à la résolution 1127 (XLI) du Conseil, présenter un rapport intérimaire à la reprise de la quarante et unième session. Sir Edward ne pense pas que la Commission ait à décider de l'inclusion dans ce programme d'une étude sur le pétrole et le gaz naturel, et il espère que le représentant de la Pologne n'insistera pas sur ses amendements (A/C.2/L.887). Le programme a déjà été réexaminé par un groupe d'experts indépendants, par le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement et par le Conseil économique et social. On peut encore envisager de modifier son contenu, mais on ne peut pas le faire à la Deuxième Commission dans un court délai.

2. Concernant le projet de résolution sur les ressources de la mer (A/C.2/L.882 et Corr.1), le représentant du Royaume-Uni, comme ceux d'Israël et de Malte, sans mettre en doute la grande importance de cette question, craint qu'on n'ouvre un nouveau et vaste domaine d'activités de l'ONU sans suffisamment prendre garde aux incidences financières ou autres: la délégation britannique devra s'abstenir à regret.

3. M. ELM (Iran) espère que le rapport intérimaire que le Secrétaire général présentera sur son programme de cinq ans ouvrira aux pays en voie de développement de nouvelles possibilités de mise en valeur de leurs ressources non agricoles. Mais il convient de limiter ces études aux domaines les plus prometteurs, car elles sont très coûteuses, notamment celles qu'il faudrait consacrer au pétrole et au gaz naturel si les amendements de la délégation polonaise étaient adoptés. M. Elm pense qu'il serait

préférable de discuter les études demandées par le représentant de la Pologne ultérieurement, lorsque la Commission aura des précisions sur leur coût.

4. M. Elm appuie le projet de résolution sur les ressources de la mer, encore mal exploitées, et il en attend avec intérêt les résultats.

5. M. FERNANDINI (Pérou) dit que son pays, avec ses 2 000 kilomètres de côtes, doit sa stabilité économique essentiellement à la pêche et à sa production de poisson, la plus forte du monde. On a procédé à des expériences avec de la farine de poisson destinée à la consommation humaine, dont la forte teneur en protéines peut permettre de pallier le déficit alimentaire mondial. Mais le Pérou est également intéressé à la mise en valeur des ressources de la mer autres que le poisson, et c'est pour cette raison que la délégation péruvienne est coauteur du projet de résolution concernant ces ressources, qu'il faudrait peut-être modifier dans le sens d'une coopération plus étroite avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et d'un élargissement des études qu'elle mène actuellement dans ce domaine.

6. Quant au projet de résolution sur les ressources naturelles, il ne prête pas à controverse de l'avis de M. Fernandini. Toutefois, les auteurs n'ont pu encore procéder à un échange de vues sur les amendements proposés par la Pologne, mais en raison du coût considérable des études qui y sont demandées, et du peu de ressources dont on dispose pour ce projet, il serait peut-être préférable que les études sur le pétrole et le gaz naturel fassent l'objet d'une autre résolution, après que l'on aura trouvé les fonds nécessaires pour les entreprendre.

7. M. INGRAM (Australie) félicite la délégation des Etats-Unis d'avoir présenté le projet de résolution sur les ressources de la mer, dont l'importance est indéniable, car au cours des prochaines décennies ces ressources constitueront sans nul doute une "nouvelle frontière". Il est bon que la résolution insiste surtout sur la mise au point d'un programme international concerté, distinct d'un inventaire des connaissances actuelles concernant les ressources de la mer, puisque cet inventaire est déjà prévu dans la résolution 1112 (XL) du Conseil économique et social. Par l'alinéa a du paragraphe 3 de son dispositif, le projet de résolution complète la demande d'étude formulée dans la résolution 1112 (XL) du Conseil.

8. Le représentant des Etats-Unis, en présentant le projet de résolution, a beaucoup insisté sur le poisson comme source de protéines. Toutefois, le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement a déjà recommandé la mise au point d'un programme international concernant

les protéines alimentaires, y compris les protéines provenant du poisson et celles produites au moyen de procédés industriels spéciaux. Il est certain que le Comité consultatif estime que l'on doit pouvoir augmenter l'utilisation du poisson pour la consommation humaine; actuellement, le poisson ne fournit qu'un dixième des besoins en protéines animales de la population mondiale. A cette fin, il faudrait établir tout d'abord un état des ressources en poisson dans le monde au moyen d'études coordonnées, les études faites jusqu'à présent étant insuffisantes. A cet égard, le Comité consultatif a reconnu l'importance des travaux de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO; toutefois il a jugé que la question des protéines alimentaires devait être examinée dans son ensemble.

9. Il est donc essentiel d'explorer toutes les avenues possibles, en vue d'un effort international concerté dans ce domaine, y compris une évaluation des diverses méthodes qu'on pourrait employer pour augmenter l'approvisionnement en protéines alimentaires à bas prix. Il serait souhaitable que l'on accorde plus d'importance, dans le projet de résolution, à ce travail accompli par le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement. Sans présenter d'amendement formel, M. Ingram pense qu'à cet effet il conviendrait d'ajouter au préambule un alinéa ainsi conçu: "Tenant compte également des activités pertinentes du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement".

10. La délégation australienne appuie le projet de résolution sur les ressources naturelles et se joint aux autres délégations qui ont prié le représentant de la Pologne de retirer ses amendements. Ce projet de résolution est d'un caractère formel et il n'est pas indiqué que la Commission en fasse une résolution de fond en ajoutant ou en supprimant des études prévues dans un programme établi par des organismes techniques.

M. Boïko (République socialiste soviétique d'Ukraine), vice-président, prend la présidence.

11. M. GALLARDO MORENO (Mexique) appuie sans réserve les deux projets de résolution, qui promettent des résultats pratiques et rapides, notamment celui qui a trait aux ressources de la mer, dont on peut espérer une solution au problème de la faim. S'il faut donner la priorité à certaines études, vu les ressources limitées dont dispose l'ONU, il va de soi qu'elle reviendra aux recherches les plus importantes: celles consacrées aux protéines.

12. M. FILALI (Maroc) est heureux de l'initiative du Secrétaire général ainsi que des débats et résolutions du Conseil économique et social tendant à la mise au point d'un programme d'étude de cinq ans pour la mise en valeur des ressources non agricoles, ces études présentant un intérêt particulier pour les pays en voie de développement. Dans cet ordre d'idées, la délégation marocaine est satisfaite du projet de résolution contenu dans le document A/C.2/L.883 qu'elle appuiera, sans sous-estimer l'importance des remarques et amendements de la délégation polonaise sur des études relatives à certaines ressources énergétiques. Les recherches dans ce domaine

préoccupent bon nombre de pays en voie de développement, dont le Maroc, mais elles sont très coûteuses et parfois aléatoires et les pays intéressés n'ont pas les moyens de les entreprendre seuls. Le Maroc, pour sa part, a mis au point une carte géologique précise des différents gisements que recèle son sous-sol. Mais, tout en estimant que la Commission doit prêter attention aux amendements polonais, le représentant du Maroc n'insiste pas pour que soit modifié le programme déjà adopté par le Conseil économique et social et qui a reçu un début d'exécution.

13. Il invite le représentant de la Pologne à retirer ses amendements, tout en priant le Secrétaire général de tenir compte de l'idée qui y est contenue et de voir dans quelle mesure il pourrait envisager d'entreprendre une telle étude, ou du moins de présenter un rapport à ce sujet à une prochaine session du Conseil économique et social.

14. M. ORR (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) tient à rappeler l'intérêt que son organisation porte au développement des ressources en poisson. En novembre 1965, la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a élevé la Division des pêches au rang de département, relevant d'un directeur général adjoint qui est chargé d'étendre, au cours des six prochaines années, le programme de l'Organisation en matière de pêches, et elle a autorisé la création d'un comité des pêches, dont les membres ont été désignés par le Conseil de la FAO et qui a commencé ses travaux en juin 1966 avec la participation de représentants d'un rang très élevé.

15. M. ANANITCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit qu'aucun progrès dans les domaines économique et social n'est concevable sans l'étude et l'exploitation planifiées des ressources naturelles. La mise en valeur de ces ressources a une immense importance pour les pays en voie de développement, qui luttent pour renforcer leur indépendance économique grâce à l'industrialisation.

16. La question à l'étude a plusieurs aspects essentiels. Ainsi, il importe que les pays en voie de développement disposent de services nationaux de prospection à même d'inventorier leurs ressources naturelles et en définir les normes d'exploitation. Il est ensuite nécessaire de tirer parti, à cet effet, des acquisitions de la science et de la technique et d'appliquer une politique scientifique unique. Il faut enfin promouvoir la coopération internationale pour fournir à ces pays l'assistance pratique dont ils ont besoin pour développer leurs ressources. C'est à ces trois points de vue qu'il faut évaluer le travail accompli jusqu'à présent dans ce domaine par le Conseil économique et social.

17. De l'avis de la délégation soviétique, le programme de cinq ans envisagé par les Nations Unies doit, eu égard à la pénurie de fonds tant de l'Organisation que des pays en voie de développement eux-mêmes, viser avant tout à obtenir des résultats pratiques immédiats. Bien entendu, ce travail ne saurait être effectué à l'aide des seuls moyens dont disposent l'Organisation des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Nombre de pays en voie de développement, qui sont en l'occurrence les principaux intéressés, ont déjà mis au point les plans d'étude de leurs ressources naturelles. Afin d'organiser comme il convient les activités liées à l'étude des ressources naturelles, il est nécessaire d'aider ces pays à créer des services géologiques nationaux ou des institutions à même de diriger toutes les activités de recherche dans ce domaine.

18. Faute d'une politique scientifique élaborée, le foisonnement de questions secondaires peut entraver la solution des problèmes principaux. Il importe à cet égard d'étudier au premier chef la structure géologique des territoires des pays en voie de développement au moyen de levés géologiques, de la réévaluation des gisements connus et de la mise au point de cartes géologiques, tectoniques, géophysiques et prospectives des minerais les plus importants. L'échelle de ces travaux dépendra des conditions spécifiques et de l'état d'avancement des études géologiques dans les divers pays. Les pays développés pourraient contribuer à cet effort en se dessaisissant, conformément aux recommandations des commissions économiques régionales, des documents géologiques et cartographiques relatifs aux pays en voie de développement dont ils disposent. Le succès de l'exécution du programme de mise en valeur des ressources naturelles des pays en voie de développement dépend du degré de coopération des Etats Membres de l'ONU et d'autres organisations internationales. Les institutions spécialisées et les commissions économiques régionales doivent également être associées à l'étude de ces ressources. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et le Colloque international sur l'industrialisation devraient eux aussi accorder à cette question l'importance qu'elle mérite.

19. Comment peut-on juger au regard de ces objectifs le programme quinquennal des Nations Unies? Ce programme comprend pour l'essentiel des études de préinvestissement, dont le coût est évalué à 10 millions de dollars, portant sur neuf types de ressources naturelles. Le programme ne prévoit aucune prospection sur le terrain. De l'avis de la délégation soviétique, les moyens proposés pour son exécution ne tiennent guère compte des principaux éléments du problème tels qu'ils ont été définis ci-dessus.

20. Pour améliorer ce programme et en assurer le succès il est indispensable que des cadres nationaux participent aux côtés des experts des Nations Unies à la collecte et à l'analyse des données relatives aux ressources non agricoles. Ces cadres pourraient constituer le noyau des futurs services nationaux de prospection et de mise en valeur des ressources naturelles. La prospection doit porter non seulement sur les ressources et les gisements connus mais aussi sur les richesses non agricoles inexplorées dont les pays en voie de développement intéressés ignorent l'existence mais qui sont connues de certains pays occidentaux et de leurs sociétés qui ont effectué des recherches géologiques sur leur territoire. L'Assemblée générale devrait prier ces pays de mettre ces renseignements à la disposition des experts de l'ONU et des pays en voie de développement qui prendront part à la réalisation du programme.

Ces données peuvent en effet avoir une grande valeur théorique et pratique.

21. Le programme, sous sa forme actuelle, n'est pas satisfaisant car les études envisagées ne peuvent aboutir qu'à rafraîchir ou à mieux codifier les données statistiques connues relatives aux ressources des pays en voie de développement. Si ses objectifs initiaux sont approuvés, rien ne permet d'évaluer le coût d'un tel programme à 10 millions de dollars. Les services du Secrétariat peuvent et doivent, avec le concours de quelques experts, effectuer ce travail pour un coût beaucoup moins élevé. Il serait d'ailleurs logique de financer ces dépenses par l'intermédiaire du PNUD. Lors de l'examen de la question de la mise en valeur des ressources naturelles par le Conseil économique et social à ses quarantième et quarante et unième sessions, de nombreuses délégations ont estimé que l'on ne disposait pas de données suffisantes pour décider si le programme envisagé répondait aux besoins les plus urgents des pays en voie de développement et pour prendre des mesures d'organisation et financières touchant son exécution. La délégation soviétique estime que l'ONU doit concentrer ses ressources et ses efforts sur les problèmes prioritaires. Elle appuie à ce propos les amendements présentés par la Pologne au projet de résolution sur les ressources naturelles.

22. Abordant la question des ressources de la mer, M. Ananitchev rappelle que toute une série d'organisations internationales et au premier chef la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO assurent la coopération internationale dans ce domaine. En adoptant sa résolution 1112 (XL), le Conseil économique et social a fourni un nouveau témoignage de l'actualité du problème de la mise en valeur de ces ressources.

23. Les motifs des auteurs du projet de résolution sur les ressources de la mer sont en apparence faciles à comprendre. Le projet a pour objectif de mieux coordonner les études portant sur le milieu marin et l'exploitation de ses richesses. Il est étonnant dans ces conditions que la Commission océanographique intergouvernementale ne soit pas mentionnée dans le projet bien qu'elle remplisse précisément des fonctions de coordination à l'échelle mondiale dont se soucient tant les auteurs du projet. Cette omission est d'autant plus curieuse que les Etats-Unis participent activement aux travaux de cette commission. S'il s'agit là d'un acte de défiance à l'égard de cette organisation, rien ne paraît le justifier. Dans ces conditions, la création d'un groupe d'experts chargé de passer en revue les activités des organisations océanographiques serait un exemple classique de "chevauchement et de doubles emplois" contre lesquels s'élèvent les auteurs du projet.

24. La délégation soviétique estime que l'existence de la résolution 1112 (XL) du Conseil rend inutile l'adoption de nouvelles décisions à la présente session de l'Assemblée générale. Toutefois, compte tenu des préoccupations de certaines délégations, elle est prête à appuyer le projet s'il est modifié de manière à ne pas créer de nouveau groupe d'experts et à confier à la Commission océanographique intergouvernementale, en soulignant son rôle essentiel en

la matière, le soin d'aider le Secrétaire général à formuler ses propositions.

25. Après avoir donné lecture du texte des amendements proposés par sa délégation (A/C.2/L.889), le représentant de l'Union soviétique déclare en conclusion que l'ONU doit s'appuyer dans toute la mesure du possible sur les organisations internationales existantes.

26. M. ROOSEVELT (Etats-Unis d'Amérique), exerçant son droit de réponse, dit que les Etats-Unis ont donné leur plein appui à la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO qui accomplit en effet, comme l'a signalé à juste titre le représentant de l'Union soviétique, un travail remarquable. Toutefois, ses statuts limitent son mandat à la science et sa composition aux Etats membres des organismes des Nations Unies désireux de prendre part aux programmes de recherches océanographiques. Par ailleurs, lorsque cette commission a demandé à son secrétariat un rapport sur les effets que pourraient avoir sur les sciences de la mer les activités des organisations internationales nouvellement créées, celui-ci a répondu que l'absence d'un critère objectif rendait pratiquement impossible une telle évaluation et a attiré l'attention sur les dangers d'une prolifération continue.

27. M. DJOUDI (Algérie), après avoir rappelé les dispositions pertinentes des résolutions 1113 (XL) et 1127 (XLI) du Conseil économique et social qui sont à l'origine du projet A/C.2/L.883, note que, selon le Comité consultatif pour l'application de la science et de la technique au développement, l'inventaire, l'évaluation et l'emploi planifiés des ressources naturelles sont à l'heure actuelle des tâches prioritaires. L'adoption à l'unanimité de la résolution 1113 (XL) du Conseil témoigne qu'une coopération est possible entre les pays pauvres producteurs de minéraux et les pays industriels importateurs de matières premières. Cette coopération pourrait notamment porter sur les produits pour lesquels il y aurait pénurie sur le marché mondial et ceux dont l'offre serait supérieure à la demande.

28. La délégation algérienne estime que les propositions soumises par le Secrétaire général présentent un grand intérêt pour les pays en voie de développement. Elle a déjà signalé l'importance qu'elle attache à certaines des études envisagées, en particulier à celles qui portent sur les ressources en minerai de fer et en métaux non ferreux, certaines mines des pays en voie de développement, ainsi que sur les besoins et les ressources hydrauliques de ces pays.

29. La délégation algérienne a également regretté qu'il n'ait pas été possible d'inclure dans ce programme d'études les nouvelles techniques de prospection et de mise en valeur des gisements de pétrole et de gaz naturel. Il paraît cependant difficile d'apporter à l'heure actuelle des modifications importantes au programme sous peine d'en retarder l'exécution. Il est difficile de préciser quelle forme pourrait prendre un programme additionnel d'études sur le pétrole et le gaz naturel et à quel moment les délégations que préoccupent les incidences financières de telles recherches accepteraient cet élargissement du programme. M. Djoudi rappelle à ce propos que la formule des services d'experts à titre bénévole a été

proposée par le groupe d'experts consultés par le Secrétaire général. La délégation algérienne aimerait obtenir des indications supplémentaires à ce sujet auprès du Secrétariat ou d'autres délégations et elle estime qu'un terrain d'entente pourrait être trouvé.

30. M. PISANI MASSAMORMILE (Italie) dit que sa délégation est convaincue de l'utilité de l'étude des gisements de pétrole et de gaz naturel préconisée dans l'un des amendements présentés par la Pologne. Il semble cependant que l'insertion de cet amendement dans le projet aboutirait à confondre deux problèmes différents. En effet, le programme envisagé, qui a été approuvé par le Conseil économique et social, est très modeste et le projet de résolution s'efforce d'en faciliter l'exécution. L'adoption de cet amendement de la Pologne rouvrirait la question des priorités et irait donc à l'encontre de l'intention des auteurs.

31. Abordant le projet de résolution concernant les ressources de la mer, le représentant de l'Italie se demande si on ne court pas le risque de doubles emplois en invitant le Secrétaire général à entreprendre des études portant sur ces ressources. Si un tel danger se précisait, sa délégation ne serait pas en mesure d'appuyer le projet. Toutefois, le paragraphe 2 du dispositif précise que cette étude serait entreprise en consultation avec les organisations internationales intéressées. M. Pisani Massamormile est heureux à ce propos que le représentant des Etats-Unis ait accepté de mentionner le rôle de la Commission océanographique intergouvernementale dans le préambule du projet. En soumettant l'étude et les propositions élaborées par le Secrétaire général au Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement il sera possible d'intéresser des secteurs plus larges de l'opinion publique à l'œuvre entreprise et, partant, d'obtenir des contributions supplémentaires.

32. M. KAUL (Inde) exprime l'espoir qu'il sera possible de parvenir à un accord touchant le nouveau paragraphe du dispositif proposé par la Pologne. La délégation indienne appuie dans ses grandes lignes le projet de résolution sur les ressources de la mer. Il n'est pas évident toutefois que l'exploitation et le développement de ces ressources élèveront nécessairement le niveau économique des pays en voie de développement. Une meilleure connaissance des ressources de la mer est à cet égard insuffisante. Des capitaux seront nécessaires pour les exploiter et il sera plus facile pour les pays développés de tirer parti des progrès scientifiques réalisés dans ce domaine. Pour qu'ils puissent utiliser pleinement les connaissances que les études envisagées permettront d'acquérir touchant les ressources de la mer, il est nécessaire de mettre à la disposition des pays en voie de développement les moyens techniques qui leur permettraient de les exploiter.

33. M. PARDO (Malte) rappelle qu'à la séance précédente il a présenté des amendements (A/C.2/L.888) qui amélioreraient beaucoup le projet de résolution concernant les ressources de la mer en demandant au Conseil économique et social d'évaluer d'une manière plus précise l'enquête proposée, compte tenu des ressources présentes et futures des organismes des Nations Unies et de l'utilisation de ces ressources

à l'exécution d'autres projets dans le domaine des ressources naturelles. En outre, le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement devrait présenter auparavant des suggestions et observations au Conseil économique et social afin que l'enquête envisagée n'ait pas seulement un caractère académique, mais porte des fruits. Tout en espérant que les auteurs du projet de résolution, dont il approuve les buts, accepteront les amendements qu'il a présentés, M. Pardo n'insistera cependant pas sur sa proposition afin de ne pas prolonger la discussion.

34. Au sujet du projet de résolution sur les ressources naturelles, le représentant de Malte s'associe aux remarques du représentant de l'URSS, et précise qu'en votant pour le projet de résolution il n'approuve pas pour autant l'utilisation des ressources limitées du PNUD à l'exécution d'enquêtes globales.

35. M. THAWLEY (Nouvelle-Zélande), tout en approuvant le principe des études envisagées dans le projet de résolution sur les ressources naturelles, doute que certains projets précis — celui qui concerne les gisements de fer par exemple — aient, à court terme, un intérêt direct pour les pays en voie de développement. S'il convient par ailleurs de réviser l'étude sur les métaux non ferreux pour y inclure les minéraux les plus susceptibles de produire rapidement des revenus stables, la délégation néo-zélandaise estime que les études concernant les ressources minérales marines et les schistes bitumineux sont d'un caractère prioritaire relativement moindre. Par ailleurs, si elle a une certaine sympathie pour les sentiments exprimés par la délégation polonaise, la délégation néo-zélandaise ne pense pas que, compte tenu de ses maigres ressources, l'ONU puisse raisonnablement s'aventurer dans le vaste domaine du pétrole et du gaz naturel. Elle se félicite donc des conversations qui se déroulent entre les auteurs et le représentant de la Pologne.

36. M. Thawley est heureux que le représentant de la Chine ait rappelé l'importance des enquêtes régionales. Comme l'a déclaré la Nouvelle-Zélande dans la réponse qu'elle a adressée au Secrétaire général (voir E/4186/Add.1, annexe), ces enquêtes sont souvent plus utiles aux pays en voie de développement que des études globales. En outre, les programmes d'études doivent être coordonnés au sein du PNUD parce qu'il importe avant tout d'éviter tout conflit avec le développement agricole auquel doit continuer de revenir la première priorité. Quant à leur financement, il devrait faire l'objet, selon la nature des travaux, soit d'allocations du PNUD, soit d'ouvertures de crédits au budget ordinaire de l'ONU.

37. La Nouvelle-Zélande ayant peut-être autour d'elle plus d'océan que tout autre pays, elle ne peut qu'appuyer, le projet de résolution concernant les ressources de la mer. Cela dit, elle estime qu'il est indispensable de coordonner le programme envisagé avec les travaux de l'UNESCO et de la FAO, qui ont une grande expérience dans ce domaine. A cette condition, d'ailleurs prévue dans le projet de résolution, l'étude envisagée pourra être très fructueuse et permettre d'éviter le double emploi des efforts.

38. M. MARTIN WITKOWSKI (France), tout en n'ayant aucune objection de fond contre le projet de résolution

concernant les ressources de la mer, ne serait pas opposé à certaines améliorations de détail: suppression au premier considérant du membre de phrase "qui couvrent 71 p. 100 de la surface du globe"; remplacement au troisième considérant des mots "d'autres" par les mots "les autres"; substitution au paragraphe 2 du dispositif des mots "l'Organisation des Nations Unies et les institutions qui lui sont reliées" aux mots "les organisations du dispositif des Nations Unies". Au sujet du paragraphe 5 du dispositif, M. Martin Witkowski pense qu'il sera difficile au Secrétaire général de soumettre son étude de ces propositions à la vingt-troisième session et il propose d'indiquer qu'il le fera à la vingt-quatrième session. Enfin, la délégation française aimerait avoir des précisions sur les incidences financières du projet de résolution.

39. M. AHMED (Pakistan), au nom des auteurs, est heureux des réactions des membres de la Commission au projet de résolution sur les ressources naturelles, qui ne visait qu'à être un projet de résolution de procédure couvrant la résolution 1127 (XLI) que le Conseil économique et social avait adoptée après avoir étudié à sa quarantième session des propositions du Secrétaire général (E/4132) et à sa quarante et unième session ces mêmes propositions complétées par les avis d'un groupe d'experts et du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement (E/4186, annexes I et II).

40. C'est pourquoi, malgré la sympathie qu'ils ont pour les amendements proposés par le représentant de la Pologne, les auteurs n'ont pu les inclure dans le texte actuel. Le projet de résolution invite d'ailleurs le Conseil économique et social à poursuivre l'étude des moyens d'exécution du programme d'études, et non pas à déterminer quelles études il convient d'entreprendre. Certaines des neuf études prévues ont un intérêt général, d'autres un intérêt particulier pour certains pays en voie de développement. Comme il est impossible au stade actuel de rouvrir toute la discussion sur les études à entreprendre, les amendements de la Pologne ne peuvent pas être acceptés. Mais M. Ahmed se félicite de ce que, après des consultations menées dans une atmosphère de bonne volonté, il ait été convenu d'ajouter un paragraphe au dispositif du projet de résolution afin de donner satisfaction au représentant de la Pologne, qui a accepté en conséquence de ne pas insister sur ses amendements. Le nouveau paragraphe 3 serait ainsi conçu:

"Invite le Secrétaire général à étudier les incidences financières et techniques que pourraient avoir la préparation des études relatives aux ressources en pétrole et en gaz naturel dans les pays en voie de développement, et à soumettre des propositions concrètes à ce sujet au Conseil économique et social".

Cette solution de compromis tient compte de la nécessité de ne pas retarder l'exécution du plan de cinq ans et confie le soin au Conseil économique et social de prendre toute décision utile sur l'étude des ressources en pétrole et en gaz naturel.

41. M. Ahmed espère qu'ainsi modifié le projet de résolution pourra être adopté à l'unanimité.

42. M. WOULBROUN (Belgique), convaincu de l'importance que revêtira dans l'avenir l'exploitation des ressources de la mer, appuie le projet de résolution à l'étude. Il préférerait cependant qu'au paragraphe 2 du dispositif l'expression anglaise "comprehensive survey" soit traduite en français par "étude globale" ou "étude d'ensemble", qui suggère un travail de portée plus limitée. Il souhaiterait en outre que le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales donne à la Commission des indications sur les incidences financières du projet.

43. La délégation belge appuie également le projet de résolution sur les ressources naturelles. Toutefois, dans le nouveau paragraphe que les auteurs y ont ajouté en accord avec le représentant de la Pologne, l'Assemblée semble inviter le Secrétaire général à entreprendre une nouvelle étude; M. Woulbroun souhaiterait donc que le Secrétaire général y soit plutôt invité à "examiner les incidences techniques et financières" et à "faire rapport à ce sujet au Conseil économique et social" plutôt qu'à lui "soumettre des propositions concrètes".

44. M. SVENNEVIG (Norvège) souligne que le projet de résolution sur les ressources de la mer, dont sa délégation est l'un des auteurs, a un caractère préliminaire puisque ce n'est qu'à la lumière des perspectives que pourra ouvrir l'étude demandée au Secrétaire général qu'il y aura lieu ultérieurement de prendre des décisions de fond; pour le moment, il ne s'agit que de passer en revue les recherches déjà entreprises afin de parvenir, si possible, à une coopération internationale plus efficace. En raison de la situation précaire de l'alimentation dans le monde, rien ne doit être négligé pour tenter d'accroître les ressources alimentaires, notamment par l'exploration des ressources immenses qu'offrent les océans et la préservation des réserves de poisson.

45. La délégation norvégienne pense que l'étude demandée dans le projet de résolution peut être financée sur le budget ordinaire de l'ONU, ainsi qu'à l'aide de contributions volontaires éventuelles.

46. La délégation norvégienne estime que la suggestion faite par l'Australie améliore le texte du projet de résolution. En revanche, elle ne peut donner son accord aux amendements proposés par l'URSS, car, tout en comprenant le souci de cette délégation d'éviter les doubles emplois, elle ne croit pas approprié de charger un organisme d'une institution spécialisée de coordonner les activités d'autres institutions; cette tâche relève bien plutôt de la compétence du Secrétaire général.

47. M. CARANICAS (Grèce) souligne que sa délégation s'intéresse vivement aux deux projets de résolution dont la Commission est saisie et qu'elle a déjà présenté quelques observations au sujet de la mise en valeur des ressources naturelles lors de la quarantième session du Conseil économique et social.

48. Il appuie le projet de résolution sur les ressources naturelles, bien qu'il ne connaisse pas l'ordre de priorité qui doit être assigné aux neuf études prévues dans le cadre du programme de cinq ans; quoi qu'il en soit, il estime que le Secrétaire général devrait être autorisé à adapter, le cas échéant, cet ordre de priorité aux circonstances et aux besoins

qui pourront se présenter pendant cette période. En ce qui concerne le nouveau paragraphe que les auteurs ont décidé d'ajouter au projet de résolution, M. Caranicas estime qu'il conviendrait de préciser à quelle session du Conseil économique et social le Secrétaire général devra présenter ses propositions.

49. Au sujet du projet relatif aux ressources de la mer, il tient à faire observer que la résolution 1112 (XL) du Conseil économique et social porte sur les ressources "autres que le poisson". Ce projet de résolution peut revêtir une extrême importance puisqu'il vise avant tout à remédier à la pénurie alimentaire et qu'il est bien évident que, malgré leurs efforts, les pays en voie de développement dépendront encore longtemps, dans ce domaine, de l'aide des pays développés et de la découverte de nouvelles ressources. Selon M. Caranicas, ce sont le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, ainsi que l'UNESCO et la Commission océanographique intergouvernementale qui doivent jouer le rôle prépondérant dans son exécution.

50. Comme l'a justifié le représentant de Malte, l'exécution de ce projet, comme celle de l'autre projet dont la Commission est saisie, dépendra de ressources financières limitées puisque, à la connaissance de M. Caranicas, aucune contribution volontaire n'a été offerte, à l'exception des services d'un expert par la Tchécoslovaquie; il faut donc que le Secrétariat indique ce qu'il est en mesure d'entreprendre dans les limites de ses ressources.

51. Les amendements de Malte (A/C.2/L.888) au projet en question souligne utilement que le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique devrait évaluer les avantages de l'étude envisagée; M. Caranicas espère qu'il pourra trouver sa place dans le projet. En ce qui concerne les amendements proposés par l'URSS, il se réserve le droit de les commenter lorsqu'il en aura le texte.

52. M. DE SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales), se référant au projet de résolution sur les ressources de la mer, tient tout d'abord à remercier le représentant des Etats-Unis des contributions que son gouvernement a obtenues grâce au dirigeant syndicaliste Walter Reuther pour la mise en œuvre de la résolution 1112 (XL) du Conseil économique et social.

53. Sous réserve d'une révision possible, les incidences financières du projet de résolution se monteraient à 63 200 dollars pour 1967 et 59 900 dollars pour 1968, montants qui couvriraient le recrutement d'un petit nombre de fonctionnaires pour l'élaboration de l'étude et des propositions prévues, les travaux du groupe d'experts et les frais de voyage. Le Secrétaire général soumettrait une demande de crédit supplémentaire pour 1967 à l'occasion de la deuxième lecture du budget de cet exercice et inscrirait le montant prévu pour 1968 dans le projet de budget pour l'exercice suivant.

54. A la demande du représentant des Etats-Unis et malgré le caractère inhabituel de cette procédure, le Sous-Secrétaire se permet de faire, au sujet du libellé du projet de résolution, quelques suggestions qui pourront être utiles à ses auteurs et à d'autres

délégations; il souligne qu'il s'agit d'un cas exceptionnel qui ne saurait en rien créer un précédent. Ces suggestions sont en partie inspirées par le souci, déjà exprimé par les représentants des institutions spécialisées et par celui de l'URSS, de faire en sorte que toutes les institutions qui ont quelque expérience en la matière soient effectivement mises à contribution, ce qui pourrait peut-être permettre de réduire les incidences financières du projet.

55. Estimant tout d'abord qu'il convient de maintenir une distinction entre la résolution 1112 (XL) du Conseil et celle que l'Assemblée générale va peut-être adopter et dont la portée diffère, M. de Seynes suggère d'ajouter à la fin du paragraphe 1 du dispositif, les mots "au-delà du plateau continental et sur les techniques propres à leur exploitation". En ce qui concerne les ressources de la mer en poisson, le Sous-Secrétaire a été heureux d'entendre plusieurs membres de la Commission faire allusion aux travaux du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement au sujet des protéines et il indique que le Conseil économique et social sera saisi à sa session d'été 1967 d'un programme très approfondi en cette matière qui revêtira d'autant plus d'importance que le Conseil étudiera ainsi le déficit alimentaire mondial.

56. Au paragraphe 2, le Sous-Secrétaire suggère d'ajouter, après les mots "Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture", les mots "et notamment sa commission océanographique intergouvernementale", car cet organisme est pour ainsi dire l'institution spécialisée de l'UNESCO dans le domaine qu'intéresse le projet de résolution. Dans le même paragraphe, il suggère d'insérer, après les mots "des sciences et des techniques de la mer", les mots "y compris les activités menées dans le domaine du développement des ressources minérales"; ces ressources revêtent en effet une importance capitale dans la conjoncture présente. Enfin, pour répondre au souci du représentant de l'URSS, que le Sous-Secrétaire partage, celui-ci aimerait voir ajouter à la fin du paragraphe 2 les mots "ainsi que par les universités, institutions scientifiques et techniques et autres organismes privés intéressés", expression qui apparaît d'ailleurs au troisième considérant du projet.

57. Egalement pour assurer au Secrétaire général la coopération de l'UNESCO et de sa commission océanographique intergouvernementale, le début du paragraphe 3 pourrait être modifié de la façon suivante: "Prie le Secrétaire général, agissant en consultation avec l'UNESCO, notamment sa commission océanographique intergouvernementale, et avec la FAO, de formuler, à la lumière de cette étude complète, des propositions tendant à". Par ailleurs, si le recours à un groupe d'experts est nécessaire, le paragraphe 3 devrait indiquer que ce groupe pourrait aider le Secrétaire général non seulement à formuler des propositions concrètes mais à élaborer l'étude complète prévue au paragraphe 2. L'alinéa b du paragraphe 3 est le plus délicat du projet car il touche à un domaine qui relève de la compétence de l'UNESCO et le Sous-Secrétaire pense qu'il devrait mentionner cette organisation tout en lui demandant de présenter des rapports au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale sur les mesures qu'elle aurait prises conformément à la résolution.

58. Le projet de résolution sur la mise en valeur des ressources naturelles n'a pas d'incidences financières dans l'immédiat puisque, à la suite de l'accord intervenu entre ses auteurs et le représentant de la Pologne, son texte reste proche des résolutions du Conseil économique et social. Cependant, le Sous-Secrétaire tient à faire remarquer qu'il s'agit ici de mettre en route, graduellement mais rapidement, un programme de travail visant à la mise en valeur des ressources naturelles, domaine qui, de l'avis général, semble avoir été un peu négligé jusqu'ici et, surtout, n'a pas fait l'objet d'une action aussi systématique et planifiée que ceux, par exemple, de l'industrie et du commerce international.

59. Pourtant la mise en valeur des ressources naturelles pose, sur le plan national et international, des problèmes institutionnels complexes et délicats qui ne peuvent laisser les Nations Unies indifférentes, compte tenu surtout de l'intérêt de l'Organisation pour le problème de la souveraineté. Mais l'élaboration d'un programme en cette matière se heurte aux dilemmes que pose le choix entre de nombreuses alternatives. Faut-il, par exemple, comme certains l'estiment, accorder une priorité absolue aux activités sur le terrain par rapport aux enquêtes globales? Cependant des études globales relatives à la situation des marchés sur lesquels devront s'écouler les produits de l'exploitation des ressources naturelles sont nécessaires pour éviter des erreurs aux pays en voie de développement. Faut-il implanter dans les pays en voie de développement les institutions qui leur permettraient d'effectuer eux-mêmes les études nécessaires mais qui seraient coûteuses ou, bien que le principe de la souveraineté implique le développement des compétences nationales, faut-il confier certaines enquêtes d'intérêt national à des services internationaux qui pourront les effectuer objectivement et à moindres frais? Faut-il donner la priorité aux enquêtes relevant des disciplines de pointe, comme la géothermie, ou à celles qui sont de nature à apporter aux pays intéressés des avantages commerciaux immédiats? Faut-il enfin que l'ONU entreprenne des travaux dont d'autres sont prêts à se charger ou qu'elle cherche plutôt à combler les lacunes? Dans tous ces domaines, il n'est ni facile ni d'ailleurs souhaitable de définir des critères généraux et absolus. Il faut rechercher un équilibre pragmatique entre diverses aspirations.

60. Lorsque les travaux en cours seront achevés, le Conseil économique et social sera seulement saisi d'une ébauche de programme partiel en matière de ressources naturelles, qui devra sans nul doute être beaucoup approfondi et étendu, mais, même à ce stade, se pose le problème crucial des ressources financières, car les choix et les priorités qu'exige un programme d'action ne pourront être définis que lorsque sera déterminé au moins l'ordre de grandeur des ressources disponibles. Il est désirable que les gouvernements se préparent à prendre position sur un programme d'ensemble et sur les ressources financières qu'il convient de lui accorder.

61. M. CARANICAS (Grèce), soulevant une question d'ordre, remercie le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales de ses intéressantes observations mais tient à souligner que, dans l'intérêt même du Secrétariat, le fait d'avoir suggéré des

amendements au projet de résolution à l'examen ne doit pas, comme le Sous-Secrétaire l'a d'ailleurs souligné lui-même, constituer un précédent.

62. Le PRESIDENT fait observer que le Sous-Secrétaire a présenté de simples suggestions, à la demande d'un des auteurs du projet de résolution, et qu'en l'occurrence cette pratique s'est révélée constructive.

63. M. Donald MACDONALD (Canada) indique que sa délégation est prête à prendre à son compte les amendements suggérés par le Sous-Secrétaire.

64. M. NENEMAN (Pologne) souligne que sa délégation, n'étant pas membre du Conseil économique et social, n'a pas eu l'occasion de présenter plus tôt la proposition qui fait l'objet d'un de ses amendements au projet de résolution sur les ressources naturelles. Il remercie les auteurs de ce projet qui, dans un esprit de compromis, ont accepté d'en tenir compte; il remercie également les délégations qui ont appuyé cet amendement et celles qui ont déclaré en approuver le fond.

65. Etant donné le nouveau paragraphe que les auteurs ont ajouté au projet de résolution, la délégation polonaise retire ses amendements et fait appel à la délégation belge pour que, dans le même esprit de compromis, elle n'insiste pas sur les suggestions qu'elle a formulées concernant le nouveau paragraphe. D'autre part, M. Neneman pense, comme le représentant de la Grèce, qu'il conviendrait de préciser à quelle session du Conseil économique et social le Secrétaire général doit soumettre ses propositions et, en ce qui le concerne, il suggère la quarante-troisième session.

66. M. Donald MACDONALD (Canada) regrette que la proposition contenue dans le projet de résolution sur les ressources de la mer n'ait pas été soumise à temps pour être examinée par le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement; toutefois, étant donné l'opinion générale de la Commission, il n'insistera pas pour que

la décision soit différée. Les amendements de Malte répondent au sentiment de la délégation canadienne; toutefois, plutôt que de supprimer le paragraphe 3, celle-ci préférerait le modifier dans le sens qu'a indiqué le Sous-Secrétaire, de manière à assurer les consultations avec l'UNESCO et la FAO.

67. En ce qui concerne les amendements de l'URSS, M. Macdonald, tout en appréciant vivement les travaux de la Commission océanographique intergouvernementale, estime qu'un groupe restreint d'experts sera mieux à même d'effectuer l'étude envisagée, dont la portée dépasse d'ailleurs la compétence de cette commission. Il estime toutefois que le groupe d'experts devrait compter plusieurs membres de la Commission océanographique intergouvernementale.

68. En terminant, M. Macdonald exprime l'espoir que, si sa délégation dépose à titre d'amendements les suggestions formulées par le Sous-Secrétaire, la délégation de l'URSS pourra retirer ses propres amendements.

69. M. ROOSEVELT (Etats-Unis d'Amérique) croit se faire l'interprète de tous les auteurs du projet de résolution sur les ressources de la mer en remerciant le Sous-Secrétaire des suggestions utiles qu'il a formulées; il remercie également le représentant de Malte de ne pas insister sur ses amendements. Il tient à préciser, en réponse au représentant de la Grèce, que, si la résolution 1112 (XL) du Conseil économique et social ne portait pas sur le poisson, il n'en est pas de même du projet de résolution à l'étude.

70. En terminant, il exprime l'espoir qu'après quelques négociations les auteurs du projet pourront rapidement présenter un texte révisé.

71. M. WOULBROUN (Belgique) précise que les suggestions qu'il a formulées concernant le nouveau paragraphe du projet de résolution sur les ressources naturelles ne constituaient en rien une proposition formelle d'amendement.

La séance est levée à 18 h 10.